SOREX
PARTENAIRES POUR RÉUSSIR

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENOU
Emmanuelle MÉREL
Commissaires aux Comptes
Associés

KYPSELI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

KYPSELI
Association Loi 1901
28 rue de la Gibaudière
49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

SAS au capital de 400 000 € · RCS ANGERS B 063 200 877 · Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 · APE 6920Z · TVA FR41063200877

Alliance eurus Experts-Comptables indépendants
Independent Member BKR INTERNATIONAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association KYPSELI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenus et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la reconnaissance des produits.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de d'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

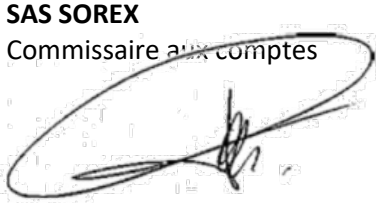
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 3 juin 2022

SAS SOREX
Commissaire aux comptes



David RENOU
Commissaire aux comptes Associé
Mandataire social

ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

BILAN SIMPLIFIE

13/05/2022

KYPSELI CONSOLIDE 2021

Actif immobilisé	Brut	Du 01/01/2021 au 31/12/2021 Amortis., prov.	Net	Du 01/01/2020 au 31/12/2020 Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	86 971	86 971	0	1 345
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	5 261	5 261	0	0
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Terrains	1 229 339	390 235	839 104	826 254
Constructions	18 178 910	10 260 474	7 918 436	6 960 485
Installations techniques, matériel et outil. industriels	2 760 422	2 162 104	598 318	614 106
Autres immobilisations corporelles	2 266 556	1 946 566	319 990	332 704
Immobilisations en cours	64 579		64 579	915 206
Avances et acomptes			0	0
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations	51 000		51 000	51 000
Autres titres immobilisés	1 113		1 113	1 113
Prêts	10		10	10
Autres immobilisations financières	24 006		24 006	28 114
TOTAL (I)	**24 668 167**	**14 851 611**	**9 816 556**	**9 730 337**

Actif circulant	Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Matières premières, approvisionnements	12 315		12 315	31 807
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	68 948		68 948	74 820
Avances et acomptes versés sur commandes	47 248		47 248	0
Clients et comptes rattachés	1 956 361	4 000	1 952 361	1 739 801
Autres créances	640 133		640 133	764 564
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres.....)	468 514		468 514	412 019
Disponibilités	4 734 431		4 734 431	5 732 572

Comptes de régularisation	Brut	Amortis., prov.	Net	Net
Charges constatées d'avance	34 337		34 337	18 933
TOTAL (II)	**7 962 287**	**4 000**	**7 958 287**	**8 774 516**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I à V)	**32 630 454**	**14 855 611**	**17 774 843**	**18 504 853**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN SIMPLIFIE

KYPSELI CONSOLIDE 2021

Capitaux propres	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Fonds associatif sans droit de reprise	1 807 193	1 879 237
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées		
Autres réserves	8 082 012	8 030 482
Report à nouveau	-890 430	-845 195
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**847 745**	**1 100 592**
Fonds associatif avec droit de reprise Apports	300 000	300 000
Fonds associatif avec droit de reprise Rés/contrôle financeurs	-530 421	-542 563
Subvention d'investissement	253 981	193 793
Provisions règlementées	549 145	525 958
TOTAL (I)	**10 419 225**	**10 642 304**

Autres fonds propres	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		

Provisions pour risques et charges	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Provisions pour risques	257 006	242 564
Provisions pour charges	3 128	3 128
TOTAL (III)	**260 134**	**245 692**

Fonds dédiés	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Fonds dédiés	22 194	20 838
TOTAL (IV)	**22 194**	**20 838**

Dettes	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 615 243	5 003 978
Emprunts et dettes financières divers	6 855	7 433
Avances et acomptes reçues sur commande en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	670 297	641 771
Dettes fiscales et sociales	1 553 252	1 590 574
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 653	89 444
Autres dettes	167 959	208 042
Produits constatés d'avance	23 031	54 777
TOTAL (V)	**7 073 290**	**7 596 019**
Ecart de conversion passif (VI)		
TOTAL GENERAL (I à VI)	**17 774 843**	**18 504 853**

SOREX - COMMUNICATION AUX COMPTES

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

13/05/2022

KYPSELI CONSOLIDE 2021

Produits d'exploitation		Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Ventes de marchandises	210	68 674	69 089
Production vendue	214	4 344 503	3 488 282
Production immobilisée	224	8 306 066	8 177 667
Autres produits	230	4 580 264	4 996 847
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	**232**	**17 299 507**	**16 731 885**
Charges d'exploitation		**Du 01/01/2021 au 31/12/2021**	**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**
Achats de marchandises (y compris les droits de douane)	234	57 997	34 393
Achats de matières premières et autres approvisionnements	238	1 240 526	1 147 691
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)	240	25 364	21 421
Autres charges externes	242	2 657 864	2 253 595
Impôts, taxes et versements assimilés	244	532 514	480 763
Rénumérations du personnel	250	7 779 953	7 633 961
Charges sociales	252	2 900 160	2 872 135
Dotations aux amortissements et aux provisions	254	1 129 035	1 066 614
Autres charges	262	137 898	104 948
Total des charges d'exploitations (II)	**264**	**16 461 311**	**15 615 521**
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**270**	**838 196**	**1 116 364**
Produits et Charges divers		**Du 01/01/2021 au 31/12/2021**	**Du 01/01/2020 au 31/12/2020**
Produits financiers (III)	280	1 330	2 140
Produits exceptionnels (IV)	290	330 258	461 310
Bénévolat (V)	302	123 680	76 302
Charges financières (VI)	294	79 984	64 859
Charges exceptionnelles (VII)	300	256 213	432 502
Personnel bénévole (VIII)	301	123 680	76 302
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I+III+ IV+V) - Charges (II+VI+VII+VIII)	**310**	**833 587**	**1 082 453**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2021	**Annexe n°1**

Préambule

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 17 774 842 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 833 586 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les comptes annuels ont été établis suivant le règlement comptable de l'ANC 2018-06 relatif aux associations.

Il est fait en outre application :

- des règlementations spécifiques définies par l'avis 2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et reprises par l'instruction de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) du 17 août 2007 et l'arrêté du 12 novembre 2008 qui a rendu applicable le tome I de la M22 aux Etablissements et services privés non lucratifs,
- du plan comptable applicable aux ESMS privés défini par l'arrêté du 23 décembre 2019.

SOUS LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Objet social

L'objet de l'association Kypseli est d'apporter aux personnes en situation de handicap l'appui moral et matériel dont elles ont besoin. Pour cela, l'association promeut et gère tous établissements et services indispensables pour favoriser leur plein épanouissement.
Grâce à 120 salariés et 80 bénévoles, Kypseli accompagne 516 adultes en situation de handicap à travers 11 établissements et services dont 4 ESAT, 1 Foyer de Vie, 3 Foyers d'hébergement, 1 SESAT, I UPHV et 1 SAVS.
Un nouveau un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) tripartite, intégrant l'ARS et le Conseil Départemental, sera appliqué à partir du 1er janvier 2022

Faits caractéristiques :

L'épidémie Covid est restée un élément marquant de l'année 2021.

Dans un objectif d'inclusion, un projet de refonte de deux foyers d'hébergement de petite taille a été développé et validé en 2021. Celui-ci intègre une évolution de places de foyers d'hébergement en places de SAVS renforcé.

Les ESAT Kypseli poursuivent la diversification de leurs activités économiques. Les prestations sur les sites des clients ainsi que les activités tertiaires se développent.

La démarche de rapprochement avec l'association AAHMA, initiée en 2019, a abouti en 2021 à une décision de fusion des activités médico-sociales au sein de Kypseli. L'effectivité de l'opération aura lieu le 1er janvier 2023.

Principes, règles et méthodes comptables ;

- Les comptes annuels de l'exercice 2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques

- Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code du Commerce retenant, notamment, les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation
- indépendance des exercices
- prudence

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

COPIE COMMISSAIRE AUX COMPTES

II METHODES COMPTABLES UTILISEES

Les règles comptables relatives aux actifs et aux amortissements par composants, issues des règlements CRC n°2002-10 et 2004-06 sont appliquées de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les immobilisations correspondent aux éléments identifiables du patrimoine, contrôlés par l'entité et procurant des avantages économiques futurs.

Les immobilisations corporelles sont ventilées en fonction des éléments principaux qui les composent (composants) et qui ont une durée réelle d'utilisation différente de l'immobilisation principale. Seuls les composants représentant un élément substantiel d'une immobilisation doivent être identifiés.

Méthode rétrospective
Pour la première application au 1er janvier 2005 de la méthode des amortissements par composants, il a été retenu la méthode « rétrospective » de reconstitution du coût historique amorti sur la base de la durée réelle d'utilisation pour les immeubles.

Les immobilisations décomposables à l'origine sont amorties sur la durée réelle d'utilisation propre à chaque composant. Lorsque la durée réelle d'utilisation de la structure est plus longue que la durée d'usage fiscale, l'amortissement comptable calculé sur la durée réelle d'utilisation est complété par une dotation exceptionnelle aux amortissements dérogatoires dont la contrepartie est un compte 145000 « Amortissements Dérogatoires » ; lorsque la durée réelle d'utilisation de la structure est plus courte, l'écart de dotation est comptabilisé en compte 116100 « Amortissements Comptables Excédentaires Différés » afin d'être en conformité avec les exigences du Conseil National de la Comptabilité (avis CNC n°2007-5 du 4 mai 2007) et l'instruction DGAS N°DGAS/SD5B/2007/319 du 17 août 2007.

Pour les immobilisations non décomposables à l'origine, la mesure de simplification prévue pour les Petites et Moyennes Entreprises issue du règlement CRC 2005-09 a été appliquée. Ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscale et non sur la durée réelle d'utilisation, sans comptabilisation de l'amortissement dérogatoire.

Rappel des modes et durées d'amortissement :
Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le système linéaire ou dégressif en respectant les règles fiscales en vigueur, en fonction de la durée d'utilisation estimée.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement
La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks
Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances
Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SOREX - SOUMISSIONS AUX COMPTES

III INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les spécificités relatives aux traitements comptables :

- des subventions,
- des provisions pour risques et charges,
- des créances douteuses et irrécouvrables,
- du retraitement du résultat après reprise des excédents ou déficits N-2

font l'objet d'une information aux annexes 11 à 16, intitulées :

« AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS »

KYPSELI 2021 **Annexe n° 2**

IMMOBILISATIONS AU 31.12.2021

	A NOUVEAU début exercice	ACQUISITIONS exercice	CESSIONS exercice	SOLDE fin exercice
2050 Logiciels	86 971,11			86 971,11
2081 Autres immobilisations incorpo.	5 261,00			5 261,00
211 & 212 Terrains	1 225 138,11	46 106,24	41 905,13	1 229 339,22
2131+2135+2138 Bâtiments	16 577 400,34	1 623 026,32	21 516,36	18 178 910,30
215 Inst.Tech.Mat.Out	2 642 933,59	157 445,26	39 956,65	2 760 422,20
Autres Immo.corporelles				
2181 Immob.Ag.Am. divers	226 100,98	11 795,16	694,44	237 201,70
2182 Matériel Transport	1 226 375,08	96 778,66	39 693,30	1 283 460,44
2183 Matériel Bureau & infor.	241 371,85	19 238,66	25 551,12	235 059,39
2184 Mobilier	441 469,19	32 742,44	31 760,33	442 451,30
2185 Immob.TA	68 382,87	0,00		68 382,87
23 Immobilisat. en cours	915 206,01	518 313,73	1 368 940,19	64 579,55
TOTAL 1	**23 656 610,13**	**2 505 446,47**	**1 570 017,52**	**24 592 039,08**

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

271 Parts	52 112,89			52 112,89
274 Prêts	10,00			10,00
275 Dépôts & cautionnements	28 114,49	192,96	4 300,50	24 006,95
TOTAL 2	**80 237,38**	**192,96**	**4 300,50**	**76 129,84**

TOTAL ACTIF IMMOB.(1+2)	**23 736 847,51**	**2 505 639,43**	**1 574 318,02**	**24 668 168,92**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2021 **Annexe n°3**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMORTISSEMENTS AU 31.12.2021

	A NOUVEAU Début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	SOLDE Fin exercice
Amortissements				
2805 Logiciels	85 625,91	1 345,20	0,00	86 971,11
28081 Autres immobilisations incorpo	5 261,00	0,00	0,00	5 261,00
2812 Terrains	398 884,59	33 107,88	41 757,17	390 235,30
28131+28135+28138 Bâtiments	9 616 914,65	665 076,26	21 516,36	10 260 474,55
28151 & 28154 Inst.Tech.Mat.Out	2 024 406,50	173 233,48	39 956,65	2 157 683,33
Autres Immo.corporelles				
28181 Immob.Ag.Am. divers	189 176,32	9 921,52	694,44	198 403,40
28182 Matériel Transport	1 028 250,77	125 173,10	39 693,30	1 113 730,57
28183 Matériel Bureau & infor.	213 418,02	17 772,58	25 551,12	205 639,48
28184 Mobilier	371 767,77	20 401,90	31 760,33	360 409,34
28185 Immob.TA	68 382,87	0,00	0,00	68 382,87
28170 Animaux de rapport	4 421,23	0,00	0,00	4 421,23
TOTAL	**14 006 509,63**	**1 046 031,92**	**200 929,37**	**14 851 612,18**
Amortissements dérogatoires				
145 Amortissements dérogatoires	**525 957,58**	**34 167,54**	**10 980,20**	**549 144,92**

KYPSELI 2021 **Annexe n°4**

ETAT DES PLUS OU MOINS VALUES SUR ACTIF IMMOBILISE AU 31.12.2021

	Valeur d'actif	Amort. pratiqués	Valeur nette Comptable	Prix de cession	(+) ou (-) Value
vente véhicule Ford Iveco	18 970,55	18 970,55	0,00	2 500,00	2 500,00
vente vignes Brissac	41 577,05	41 429,09	147,96	88 135,00	87 987,04
TOTAL GENERAL	**60 547,60**	**60 399,64**	**147,96**	**90 635,00**	**90 487,04**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2021 **Annexe n°5**

SOREX COMMISSAIRE AUX COMPTES

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN AU 31.12.2021

	Montant Début exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant Fin exercice
Provisions pour risques et charges				
Prov. pour parcours insertion	7 206,63			7 206,63
Prov. pour impôts locaux	2 400,00			2 400,00
Prov. salaires ESAT	187 126,00	182 145,00	187 126,00	182 145,00
Prov. pour départ retraite	45 832,00	58 504,00	39 082,00	65 254,00
Prov. pour augmentation du point	0,00			0,00
Prov. pour charges à répartir	3 128,48			3 128,48
Total 1	**245 693,11**	**240 649,00**	**226 208,00**	**260 134,11**
Provisions pour dépréciation				
Sur comptes clients	139,42	4 000,00	139,42	4 000,00
Total 2	**139,42**	**4 000,00**	**139,42**	**4 000,00**
TOTAL GENERAL	**245 832,53**	**244 649,00**	**226 347,42**	**264 134,11**
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		58 504,00	39 082,00	
- financières		0,00	0,00	
- exceptionnelles		186 145,00	187 265,42	

KYPSELI 2021 **Annexe n°6**

CREANCES ET DETTES AU 31.12.2021

ETAT DES CREANCES	BRUT	(-) d' 1 an	(+) d' 1 an
271-274 Participation-prêts	52 112,89		52 112,89
275 Autres immobilisations financières	24 006,50		24 006,50
411 Clients et comptes rattachés	1 956 360,88	1 956 360,88	
421-425-426 Personnel et comptes rattachés		0,00	
401 Fournisseurs débiteurs	18 147,79	18 147,79	
445 Etat : taxe sur la valeur ajoutée	447 972,96	447 972,96	
467-468- 476 Créditeurs divers	174 011,60	174 011,60	
486 Charges constatées d'avance	34 337,09	34 337,09	
TOTAL	**2 706 949,71**	**2 630 830,32**	**76 119,39**

ETAT DES DETTES	BRUT	(-) d' 1 an	(+)1an (-)5ans	(+) de 5 ans
164 Emprunts	4 615 243,32	358 640,82	1 269 527,89	2 987 074,61
411 DDTE+ 419				
165 Dépôts et cautionnements reçus	1 819,00			1 819,00
168 Emp.& Dettes financ.divers	5 035,70	5 035,70		
401-408 Fournisseurs et cptes rattachés	670 296,58	670 296,58		
421-422-428 Personnel et cptes rattachés	851 348,20	851 348,20		
43 Sécurité sociale et autres org.sociaux	574 672,55	574 672,55		
445 Etat : taxe sur la valeur ajoutée	49 352,34	49 352,34		
447-448 Etat : autres impôts et taxes	77 878,60	77 878,60		
404 Dettes s/immo.et cptes rattachés	36 653,27	36 653,27		
463+468+477 Autres dettes	167 959,10	167 959,10		
487 Produits const.d'avance	23 031,37	23 031,37		
TOTAL	**7 073 290,03**	**2 814 868,53**	**1 269 527,89**	**2 988 893,61**

Emprunts souscrits s/l'exercice	0,00
Emprunts remboursés s/l'exerc.	388 734,68

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOREX COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2021	Annexe n°7

PRODUITS A RECEVOIR AU 31.12.2021

Autres Créances		**139 225,49**
remboursements formations	43 333,18	
remboursements IJ	3 461,62	
remboursements ASP contrats aidés	12 452,89	
divers	79 977,80	
TOTAL		**139 225,49**

KYPSELI 2021	**Annexe n°8**

CHARGES A PAYER AU 31.12.2021

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit		**5 035,70**
Intérêts courus sur emprunts	5 035,70	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**115 575,51**
Fournisseurs, factures non parvenues	115 575,51	
Dettes fiscales et sociales		**1 051 453,00**
Dettes provisionnées pour CET et congés à payer	849 339,00	
Organismes sociaux, autres charges à payer	202 114,00	
Autres dettes		**88 504,00**
Charges à payer	88 504,00	
TOTAL		**1 260 568,21**

KYPSELI 2021 **Annexe n°9**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31.12.2021

	CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		34 337,09		
DETAIL:				
Entretien	3 704,73			
Energie	1 798,30			
Abonnements documentation	643,48			
Assurance	17 367,51			
Informatique	769,92			
Abonnement sécurité	400,00			
Divers	9 653,15			
Produits d'exploitation				23 031,37
DETAIL:				
Indemnités Journalières encadrants			7 045,26	
Indemnités Journalières ouvriers			8 421,83	
Convention 2021			7 500,00	
Divers			64,28	
TOTAL		**34 337,09**		**23 031,37**

KYPSELI 2021	**Annexe n°10**

Engagements financiers au 31 décembre 2021

Le montant des emprunts garantis par des hypothèques s'élève à **628 219 €.**

Le montant des emprunts garantis par des promesses d'hypothèques s'élève à **736 235 €.**

Le montant des emprunts garantis par privilège de prêteur de deniers s'élève à **330 068 €.**

Par ailleurs, Kypseli garanti un prêt de **400 000 €,** accordé à la SCI Galliéni, par nantissement d'un contrat de capitalisation à hauteur de **300 000 €.**

Dans le cadre de la reconstruction du Centre d'Accueil de Jour dont le chantier a ouvert en mai 2019, un emprunt de 2.220.000 € a été accordé par la Société Générale.
Par délibération de sa Commission Permanente du 8 juillet 2019, le Département de Maine-et-Loire a accordé sa garantie à hauteur de 50% du capital.
Une première tranche de cet emprunt a été débloquée début janvier 2020 à hauteur de 1.000.000 € et une seconde a été débloquée début août 2020 à hauteur de 1.000.000 €

SOREX COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2021 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS Annexe n°11

SUBVENTIONS

Les subventions d'investissements sont les subventions dont bénéficie l'association en vue d'acquérir ou de créer des valeurs immobilisées.
Selon le plan comptable général, le compte 13 est destiné à la fois à faire apparaitre, au bilan, le montant des subventions d'investissements jusqu'à ce qu'elles aient rempli leur objet, et à permettre d'échelonner sur la durée d'amortissement de l'immobilisation subventionnée la constatation de l'enrichissement provenant de ces subventions.
Ces dernières sont rapportées au résultat au rythme des amortissements pratiqués. Le montant figurant au bilan correspond au montant net de la subvention non encore inscrite au compte de résultat.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Détail au 31 Décembre 2021

Etablissements	Nature	Montant Brut	Amortissement	Montant Net
ESAT St Barthélemy	Subvention Région (acompte)	4 500	0	4 500
ESAT St Barthélemy	Subvention Conseil général	28 250	0	28 250
TCE	Subvention ALM	50 000	0	50 000
TCE	Subvention ville Bouchemaine	1 500	0	1 500
TCE	Subvention ville Bouchemaine	75 000	1 582	73 418
TCE	Subvention Conseil général	84 222	80 922	3 300
Foyer de Vie	Subvention Conseil général	80 000	35 309	44 691
UPHV	Subvention Conseil général	80 000	34 285	45 715
ESAT Bouchemaine	Subvention Kangoo électrique	10 000	9 367	633
Siège	Subvention Kangoo électrique	6 000	4 027	1 973
	TOTAL	**419 472**	**165 491**	**253 981**

0

Reprise sur l'exercice (Amortissements)

		Au Début exercice	Reprise sur Résultat	A Fin exercice
TCE		76 711	5 792	82 504
Foyer de Vie		32 346	2 963	35 309
UPHV		31 428	2 857	34 285
ESAT Bouchemaine		7 367	2 000	9 367
Siège		2 827	1 200	4 027
	TOTAL	**150 679**	**14 812**	**165 491**

KYPSELI 2021 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS
Annexe n°12

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour baisse d'activité en Etablissement ou Service d'Aide par le Travail (ESAT)
Les établissements sociaux gérant un ESAT ont la possibilité de constater une provision pour faire face à une éventuelle diminution d'activité.

Cette provision est égale à 20% des rémunérations et des charges sociales y afférentes des ouvriers handicapés à la charge de l'ESAT et s'élève au 31 décembre 2021 à :

- pour l'ESAT Saint Barthélemy : 41 002 €
- pour l'ESAT Verrières-en-Anjou : 49 930 €
- pour l'ESAT Angers : 40 435 €
- pour l'ESAT Bouchemaine : 50 778 €

Provisions pour charges à répartir
Au 31 décembre 2013, un montant de 27 354 € avait été provisionné qui permettait de répartir sur plusieurs années le coût des évaluations externes. En 2014 et 2015, cette provision a fait l'objet de reprises respectivement pour 11 047 € et 13.179 €. Le solde au 31 décembre 2021 est de 3 128 €.

Autres provisions pour charges
Une provision de 19 200 € a été comptabilisée en 2016 pour la poursuite des actions en faveur de la continuité des parcours et de l'insertion en milieu ordinaire des ouvriers d'ESAT. Ce montant a été financé en 2016 par l'ARS pour une dépense prévue sur 2017. Cette dépense ayant été réalisée en partie en 2017, la provision a fait l'objet d'une reprise à hauteur de 11 993,37 €. Le solde au 31 décembre 2021 est de 7.206,63 €.

AUTRES INFORMATIONS

Rémunérations des dirigeants
En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 207 044 € en 2021.

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application des dispositions de l'article R. 123-198 du Code du Commerce, relatif aux obligations comptables applicables aux personnes morales, le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice doit être mentionné dans les comptes financiers.

Au cours de l'exercice 2021 les montants des honoraires comptabilisés au titre du contrôle légal des comptes annuels s'élèvent à 9 768,60 € TTC.

Apport au Fonds de dotation « Entreprendre pour la solidarité »

Kypseli est membre fondateur du Fonds de dotation « Entreprendre pour la solidarité » dont les statuts ont été signés le 4 juin 2009.

L'article 14 de ces statuts prévoit un règlement de fonctionnement qui précise au paragraphe 4 que les réserves bénéficiaires non affectées sont apportées pour les financements du fonds.

En conséquence, le résultat de l'exercice 2020 de Kypseli a été partiellement versé au Fonds de dotation sur l'exercice 2021 pour un montant de 300 000 €.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a décidé le versement exceptionnel au cours de l'exercice 2021 d'un montant de 840 000 € au profit du Fonds de dotation « Entreprendre pour la solidarité ».

Valorisation du bénévolat

Sur l'exercice 2021, la participation d'une centaine de bénévoles de Kypseli a été valorisée à hauteur de 123.680 euros. Ce montant correspond à 4.865 heures valorisées à 22 euros (1,5 X smic chargé) + 370 heures valorisées à 45 euros (3 X smic chargé).

Passif social

Afin de respecter l'article L 123-13 du commerce qui impose à chaque entreprise de procéder à l'évaluation de ses engagements de protection sociale, nous avons évalué à 795 310 € l'engagement de Kypseli en matière d'Indemnités de Fin de Carrière au 31 décembre 2021. Ce montant est un montant brut + charges sociales. Il n'a pas été comptabilisé dans le bilan de Kypseli au 31 décembre 2021.

EY & K - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2021 AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS Annexe n°13

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Créances douteuses au 31.12.2021

	TOTAL HT	Taux provision	Provision
Anjou Biomasse	4 000,00	100%	4 000,00
TOTAL			**4 000,00**

Créances irrécouvrables au 31.12.2021

	TTC
Alcuin	139,42
Walp	134,93
Derichebourg	140,00
Afone Sécurité	90,58
Invivo Retail	1 984,50
Mutieg	304,88
TOTAL	**2 794,31**

KYPSELI 2021	AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	Annexe n°14

RETRAITEMENT DU RESULTAT DE L'EXERCICE APRES REPRISE DES EXCEDENTS ET DEFICITS DE L'ANNEE N-2

Pour les services de l'association financés par des fonds publics émanant de la DDSS ou de l'ARS, les produits d'exploitation comprennent:
- les subventions (prix de journée-dotation globale de fonctionnement) relatives à l'exercice
- la reprise de l'excédent ou du déficit de l'exercice N-2

De ce fait, il existe une discordance entre le résultat apparaissant au compte d'exploitation et le résultat économique.
Le tableau ci-dessous fait apparaître le rapprochement entre, d'une part, le résultat au compte d'exploitation et, d'autre part, le résultat comprenant la reprise de résultat N-2

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etablissements	Résultat Compte d'exploitation	Reprise de résultat n-2	Résultat bilan après reprise n-2
Siège Social	-7 658,40	0,00	-7 658,40
ESAT Saint Barthélemy	170 650,13	0,00	170 650,13
ESAT Angers	302 554,20	0,00	302 554,20
ESAT Bouchemaine	246 849,37	0,00	246 849,37
ESAT Verrières-en-Anjou	210 758,86	0,00	210 758,86
FH	-4 322,59	14 000,00	9 677,41
UPHV	2 142,26	0,00	2 142,26
SAVS	-37 391,45	0,00	-37 391,45
SAESAT	-5 503,34	158,74	-5 344,60
Foyer de Vie	8 348,90	0,00	8 348,90
Action Associative	-14 167,77	0,00	-14 167,77
TPS "La Boutique Solidaire"	93 116,34	0,00	93 116,34
Travaux Commun et Etang	-127 418,02	0,00	-127 418,02
Vie Associative	-4 371,74	0,00	-4 371,74
TOTAL	**833 586,75**	**14 158,74**	**847 745,49**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2021	RESULTAT EXCEPTIONNEL	Annexe n°15

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	34 947,60	
Produits exceptionnels sur opération de gestion		26 564,73
Charges exceptionnelles sur opération en capital	147,96	
Produits exceptionnels sur opération en capital		105 447,45
Dotations exceptionnelles aux amort et aux prov	221 117,78	
Reprises sur provisions et transferts de charges		198 245,62
TOTAL	256 213,34	330 257,80

KYPSELI 2021	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	Annexe n°16

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RÉSULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	RESULTAT N	À LA CLÔTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 879 237	-72 044	0	0	0	1 807 193
Fonds propres avec droit de reprise	-242 563	12 142	0	0	0	-230 421
Écarts de réévaluation	0	0	0	0	0	0
Réserves	8 030 482	1 098 707	92 824	-1 140 000	0	8 082 013
Report à nouveau	-845 195	61 787	1 683	-108 706	0	-890 431
Excédent ou déficit de l'exercice	1 100 592	-1 100 592	0	0	847 745	847 745
Situation nette	**9 922 553**	**0**	**94 507**	**-1 248 706**	**847 745**	**9 616 099**
Fonds propres consomptibles	0	0	0	0		0
Subventions d'investissement	193 793	0	75 000	-14 812	0	253 981
Provisions réglementées	525 958	0	34 972	-11 785	0	549 145
TOTAL	**10 642 304**	**0**	**204 479**	**-1 275 303**	**847 745**	**10 419 225**

SOREX - COMMISSAIRE AUX COMPTES

KYPSELI 2021	VARIATION DES FONDS DEDIES	Annexe n°17

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Fonds dédiés	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
au versement de primes COVID	41 900	20 837	20 244		593
au rapprochement avec l'AAHMA	38 160			21 600	21 600
TOTAL	**80 060**	**20 837**	**20 244**	**21 600**	**22 193**